

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER**  
**SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT**

Fédération Nationale de  
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale  
des Fédérations de Fonctionnaires

Paris, le 15 mars 2012

**DECLARATION LIMINAIRE REUNION TECHNIQUE OFFICIERS DE PORT ET**  
**OFFICIERS DE PORT ADJOINTS CGT DU 15 MARS 2010**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mesdames, messieurs,

La dernière réunion technique en février 2011, concernant les Officiers de port, présidée par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer, n'a pas répondu à toutes nos questions et à nos attentes revendicatives.

L'organisation de cette nouvelle réunion technique fait suite à une nouvelle demande de notre syndicat auprès de notre administration pour répondre aux profondes inquiétudes de nos mandants mais aussi de la profession en général.

Nous prenons acte du maintien du dialogue social entre notre organisation syndicale et notre administration de tutelle. Toutefois, nous regrettons un manque de suivi sur les dossiers les plus préoccupants ainsi que l'organisation de réunions thématiques pour aborder les principaux points de notre cahier revendicatif mais aussi de l'avenir de la profession.

Face aux profondes réformes qui bouleversent et préoccupent l'ensemble des agents de notre ministère, les syndicats ont un devoir collectif et sont force de propositions, ils doivent être écoutés et entendus pour être les ardents moteurs d'une modernisation au bon sens du terme.

La période à venir se prête à la préparation des dossiers de demain, c'est dans ce sens que nous avons élaboré notre cahier revendicatif qui tient compte des évolutions possibles et futures.

**Ce que nous revendiquons:**

- un véritable engagement de l'Etat qui ne doit pas s'exonérer de ses missions régaliennes. En effet, les événements nautiques survenus ces derniers mois qui ont suscité l'émoi des pouvoirs publics et des populations du littoral confirment l'exigence d'une nécessaire implication forte de l'Etat pour garantir une maîtrise publique des secteurs maritimes et portuaires.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.  
34 allée du sable 33470 GUJAN-MESTRAS

Syndicat Officiers de Port CGT Terre Plein de la Citadelle Port 3957 76 600 LE HAVRE



Tél : 02 32 72 75 61 Email: [snop.snpmcgt@gmail.com](mailto:snop.snpmcgt@gmail.com)  
Site internet: <http://www.officiersdeport-cgt.fr>

- la prise en compte du Décret du 26 mai 2010 relatif aux directives applicables aux services de trafic maritime, la mise en place de tous les arrêtés concernant les Zones Maritimes et Fluviales de Régulation et des STM associés.

Tous les GPM et Ports décentralisés à forts trafics devraient être armés d'un STM Portuaire :

La sécurité des ports et de ses accès, l'efficacité du trafic, la protection de l'environnement et la permanence de l'Autorité Portuaire en seront grandement confortés.

Les Officiers de port, opérateurs légitimes attendent des formations conformes aux standards nationaux et internationaux, la mise en place des modules qui permettront d'exploiter les STM conformément à la législation nationale et internationale.

- une prise en compte de notre capacité à œuvrer ensemble sur les objectifs communs et partagés des pouvoirs publics pour l'organisation portuaire de la sécurité et de la sûreté pour assurer le développement des activités en pleine croissance dans les années à venir et pour répondre aux besoins du transport maritime durable.

La sûreté doit être abordée avec professionnalisme, les Officiers de ports détenteurs de pouvoirs régaliens et par délégation représentants de l'autorité portuaire, assument des responsabilités qui ne doivent pas être dévoyées. Le bricolage local, avec des moyens non adaptés aux missions de prévention inévitablement jointes aux missions d'intervention est à proscrire.

- Une augmentation des budgets de fonctionnement et technique des capitaineries des ports décentralisés à la hauteur de leurs réels besoins
- une augmentation du recrutement d'Officiers de port adjoints pour répondre aux dysfonctionnements observés sur les effectifs dans les capitaineries des ports décentralisés et GPM.
- un corps de catégorie «B» valorisé et à deux grades
- une valorisation des grilles de la catégorie « A » afin d'atteindre l'indice sommital à la hauteur des responsabilités et des fonctions d'encadrement exercées par les Capitaines de port
- une revalorisation immédiate et sans rupture d'égalité des grilles indiciaires, des régimes indemnitaires et des mesures catégorielles.



- la reconnaissance des critères de pénibilité et des risques psychosociaux pour les personnels affectés dans les ports décentralisés et GPM.
- le renforcement de la politique de formation initiale et continue par la création d'une filière portuaire au sein de l'école nationale supérieure de l'enseignement maritime
- la reconnaissance des droits syndicaux pour les Officiers de port en position de détachement dans les GPM
- Un réel soutien et appui de la tutelle auprès des Officiers de port affectés dans les ports décentralisés, les GPM et les ports d'outre-mer confrontés à une nouvelle réforme.
- Une gestion soutenue et efficace des personnels en concertation avec les organisations syndicales qui prenne en compte les spécificités de nos corps atypiques.

Nous sommes à la croisée des chemins, les menaces qui pèsent sur le service public de la mer appellent à un sursaut de ses agents.

L'Administration ne reconnaît pas la valeur de son personnel maritime et portuaire, les compétences des personnels sont banalisées et ne sont pas reconnues, les dispositifs indemnitaires et indiciaries ne sont pas conformes aux missions exercées.

Les pouvoirs publics réorganisent sans cesse les services et les moyens humains à travers la logique comptable et dogmatique de la RGPP et des réformes de l'Etat.

Cela conduit inévitablement à l'affaiblissement des services publics de sécurité maritime. Le transport maritime des personnes et des marchandises correspond à l'intérêt général. Facteur de développement économique, la politique des transports doit prendre corps autour de services publics de qualité forts et indépendants.

Je vous remercie de votre attention.

---

*Michel QUEMENER*

*Secrétaire de la section nationale des Officiers de port*

*Secrétaire général adjoint du SNPAM CGT,*

